Nations Unies S/2014/812



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 novembre 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur

I. Introduction

1. Faisant suite à la demande formulée par le Président du Conseil de sécurité dans sa déclaration du 12 mai 2014 (S/PRST/2014/8), dans laquelle le Conseil m'a prié de le tenir informé des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la menace que représente l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités (voir S/2012/481, annexe), le présent rapport rend compte des grandes tendances à l'œuvre dans la sous-région de l'Afrique centrale sur le plan politique et du point de vue de la sécurité depuis la parution de mon rapport du 6 mai 2014 (S/2014/319), des progrès réalisés par le BRENUAC dans l'exécution de son mandat et de l'action menée pour appliquer la stratégie.

II. Principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région de l'Afrique centrale

2. Le 30 avril, j'ai annoncé ma décision de nommer M. Abdoulaye Bathily (Sénégal) au poste de Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du BRENUAC, en remplacement de M. Abou Mousa (Tchad), dont le mandat arrivait à expiration le 30 mai. Mon nouveau Représentant spécial est arrivé à Libreville le 1er juin et a depuis rencontré les responsables des pays de la région.

3. Depuis mon précédent rapport, la crise en République centrafricaine et ses multiples répercussions régionales ont continué de monopoliser l'attention des dirigeants de la sous-région. D'autre part, comme de nombreuses élections sont prévues en 2015 et 2016, beaucoup de pays d'Afrique centrale ont pris des mesures pour se préparer à d'éventuelles tensions politiques et améliorer le dialogue. Les activités de Boko Haram dans la région du bassin du lac Tchad, la persistance de l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée et la poursuite des activités des groupes armés, y compris de l'Armée de résistance du Seigneur, ainsi que les mouvements transfrontières illicites et le trafic des espèces sauvages sont des phénomènes qui ne laissent d'être préoccupants et continuent de menacer la stabilité

14-64283 (F) 171114 171114





des pays de la sous-région. Les problèmes de sécurité ont considérablement nui aux efforts consentis par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) pour encourager l'intégration régionale et favoriser la liberté de mouvement, et la flambée récente de maladie à virus Ebola est venue aggraver encore la situation.

A. Faits nouveaux survenus sur le plan politique et tendances observées en ce qui concerne la paix et la sécurité

Crise en République centrafricaine

4. Pendant la période considérée, les États d'Afrique centrale et les organisations sous-régionales, en particulier la CEEAC, ont poursuivi leurs efforts sur le plan diplomatique pour rétablir la paix et l'autorité de l'État en République centrafricaine. La réunion des chefs d'État de la CEEAC sur la situation dans ce pays qui s'est déroulée à Malabo en juin en marge du vingt-troisième Sommet de l'Union africaine et la cinquième réunion du Groupe de contact international pour la République centrafricaine tenue à Addis-Abeba le 7 juillet ont été l'occasion de relancer le dialogue politique en République centrafricaine. Ainsi, une initiative de médiation internationale a été lancée sous la direction du Président du Congo, Denis Sassou Nguesso. Le 23 juillet, un accord de cessation des hostilités a été signé dans le cadre d'un forum de réconciliation nationale organisé à Brazzaville. L'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies ont été priées d'appuyer l'initiative de médiation internationale et l'application de l'accord conclu à Brazzaville. J'ai donc désigné mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale pour représenter l'Organisation des Nations Unies aux fins de cette initiative. Le transfert de pouvoir entre la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a eu lieu le 15 septembre.

5. Le remaniement ministériel tant attendu en République centrafricaine et la nomination d'un nouveau Premier Ministre par la Chef de l'État de la transition, Mme Catherine Samba-Panza, ont été critiqués par de nombreuses parties prenantes à l'échelle nationale, qui ont jugé que Mme Samba-Panza n'avait pas tenu suffisamment de consultations et qu'elle devait faire la preuve de son attachement envers un processus politique ouvert à tous. De nombreuses personnes, y compris les représentants des anti-Balaka et de l'ex-Séléka, ont appelé la Chef de l'État de la transition à démissionner. Mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et mon Représentant spécial pour la République centrafricaine sont en dialogue constant avec les autorités de transition de la Centrafrique et les acteurs régionaux et ils les exhortent à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer à titre prioritaire l'application de l'accord de Brazzaville, avec l'appui de leurs partenaires.

6. L'instabilité continue en République centrafricaine, l'absence d'autorité de l'État et les incursions fréquentes de groupes armés dans les pays voisins, y compris au Cameroun et au Tchad, sont devenus une source de préoccupation et ont amené ces pays à fermer temporairement tout ou partie de leurs frontières avec la République centrafricaine. Au Cameroun, au moins neuf civils ont été enlevés le 20 septembre par des rebelles du Front démocratique du peuple centrafricain pour obtenir la libération de leur chef, le général Abdoulaye Miskine, arrêté à Yaoundé en

septembre 2013. Cette attaque a apparemment été suivie le 23 septembre de violents combats entre l'armée camerounaise et des éléments armés non identifiés, qui tentaient de libérer certains de leurs compagnons détenus au poste de police de Ngaoui, près de la frontière avec la République centrafricaine. Par la suite, le Cameroun a fermé sa frontière avec la République centrafricaine du 5 au 10 octobre. Depuis le 12 mai, pour des raisons de sécurité, le Tchad maintient ses frontières avec la République centrafricaine fermées mais il a accepté de les ouvrir temporairement à des fins humanitaires.

7. Le Groupe de contact international pour la République centrafricaine a tenu sa sixième réunion à Bangui le 11 novembre. Les discussions ont porté sur la situation du pays dans le domaine humanitaire et en matière de sécurité et la nécessité d'accélérer le processus politique et la préparation des élections, ainsi que sur la situation économique du pays et la nécessité d'un appui international soutenu à cet égard.

Boko Haram

8. Dans mon rapport précédent, j'ai informé le Conseil de sécurité que Boko Haram avait étendu ses activités, au-delà du nord-est du Nigéria, dans la région du bassin du lac Tchad, en particulier au Cameroun. Au cours de la période considérée, cette évolution inquiétante s'est confirmée, Boko Haram se livrant à des attaques de plus en plus nombreuses le long de la frontière Nigéria-Cameroun et dans les provinces septentrionales du Cameroun, causant la mort de dizaines de civils, policiers et soldats camerounais. Des centaines d'éléments de Boko Haram auraient été tués par les forces camerounaises au cours de ces raids. Le nombre d'enlèvements de civils, y compris de hauts fonctionnaires avec les membres de leur famille, a augmenté de façon spectaculaire au Cameroun pendant la période considérée. Dix travailleurs chinois, les deux fils d'un chef spirituel musulman influent au Cameroun et l'épouse du Vice-Premier Ministre font partie des victimes d'une série d'enlèvements qui se sont produits entre le 16 mai et le 10 août. Le 11 octobre, le Président du Cameroun, Paul Biya, a annoncé la libération de 27 otages, dont l'épouse du Vice-Premier Ministre et les 10 travailleurs chinois. Au Tchad, l'armée a, le 17 août, intercepté un convoi d'autocars transportant 85 ressortissants nigérians qui avaient été enlevés par Boko Haram dans le village de Doron Baga et transporté de l'autre côté du lac Tchad en territoire tchadien.

9. Face aux retombées de plus en plus étendues des activités de Boko Haram à l'échelle régionale, ainsi qu'à la menace croissante posée par le terrorisme et les activités illicites en Afrique centrale, la coopération bilatérale, sous-régionale et internationale fait l'objet d'un regain d'intérêt pour lutter contre le danger que représentent le terrorisme et les activités transfrontières illicites. Le 7 octobre, à Niamey (Niger), à l'occasion d'une réunion de suivi des sommets de Paris, Londres et Abuja, les Présidents du Bénin, du Niger, du Nigéria et du Tchad et le Ministre de la défense du Cameroun ont annoncé des plans visant à lutter contre la menace que constitue Boko Haram par le déploiement d'une force spéciale mixte multinationale le 1er novembre et l'opérationnalisation de son quartier général le 20 novembre. En outre, en septembre et en octobre, le Gouvernement tchadien a facilité des pourparlers, à N'Djamena, entre le Gouvernement nigérian et des représentants de Boko Haram dans l'espoir d'obtenir un cessez-le-feu.

Piraterie et vols à main armée commis en mer

10. Les actes de piraterie, les vols à main armée commis en mer, la criminalité organisée et la pêche illégale non déclarée et non réglementée dans la région du golfe de Guinée continuent de mettre en péril la paix, la sécurité et le développement socioéconomique des États côtiers aussi bien que des États sans littoral des sous-régions de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest. Le golfe de Guinée est désormais la région d'Afrique la plus touchée par les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer. Depuis le début de l'année, le Système mondial intégré d'information sur les transports maritimes de l'Organisation maritime internationale a enregistré 33 cas de piraterie et de vols à main armée commis en mer dans le golfe de Guinée. Pendant la période considérée, des progrès ont été accomplis dans l'application des décisions prises au Sommet des chefs d'état et de gouvernement sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, à Yaoundé, en juin 2013, avec l'inauguration du Centre de coordination interrégional sur la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, à Yaoundé, le 11 septembre.

Braconnage

11. Le braconnage est demeuré un motif de vive préoccupation pour plusieurs gouvernements d'Afrique centrale parce qu'il peut servir au financement de groupes armés. Pendant la période considérée, les autorités camerounaises ont saisi 187 défenses d'éléphant cachées dans un véhicule militaire à Nsimalen, une banlieue de Yaoundé, ce qui prête à conclure au massacre d'environ une centaine d'éléphants. Le 26 septembre, une réunion de haut niveau sur le braconnage et le trafic d'espèces sauvages a été coorganisée par le Gabon et l'Allemagne en marge de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Élections et dialogues engagés à l'échelle nationale

12. Pendant la période considérée, des élections locales et parlementaires ont eu lieu dans deux pays de la sous-région. Quatre autres pays ont par ailleurs pris des mesures pour engager un dialogue national ou renforcer celui en cours.

13. Au Tchad, la principale coalition de l'opposition, la Coalition des partis politiques pour la défense de la Constitution, a décidé en mai d'arrêter de boycotter le Cadre national pour le dialogue politique et de rejoindre ce cadre permanent visant à promouvoir le dialogue entre tous les acteurs concernés à l'échelle nationale avant la tenue des prochaines élections dans le pays. Cette décision est le couronnement de plusieurs réunions entre la Coalition et le Premier Ministre tchadien Kalzeube Payimi Deubet.

14. Au Burundi, le cadre juridique et politique nécessaire au bon déroulement des élections a été mis en place, un code de conduite des partis politiques, des acteurs concernés et des candidats indépendants a été adopté par consensus en juin et le nouveau code électoral a été promulgué en juillet. Malgré les progrès remarquables accomplis au fil des ans dans la consolidation de la paix et de la stabilité, le Burundi continue de connaître de vives tensions politiques, un rétrécissement inquiétant de l'espace politique et une érosion de l'esprit de consensus qui avait animé le processus de consolidation de la paix après les Accords d'Arusha.

15. Au Gabon, 14 chefs de l'opposition ont tenu le 19 juillet à Libreville un rassemblement à l'occasion duquel ils ont annoncé la création d'une nouvelle

coalition, le Front de l'opposition pour l'alternance, dans le but de se présenter contre le parti au pouvoir lors des prochaines élections législatives et présidentielle, qui se tiendront, en 2015 et 2016, respectivement.

16. Le 30 août, le Président de la Guinée équatoriale, M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, a demandé à tous les groupements politiques, y compris aux membres de l'opposition en exil, de prendre part à un dialogue national au mois de novembre pour promouvoir la cohésion sociale et une gouvernance fondée sur le principe d'ouverture. Par ailleurs, le 21 octobre, le Président a signé un décret d'amnistie générale, amnistiant tous les citoyens condamnés pour infractions politiques ou en train d'être jugés pour de telles infractions.

17. Au Congo, des élections municipales et départementales se sont déroulées le 28 septembre et se sont conclues par une victoire écrasante du parti au pouvoir, le Parti congolais du travail, qui détient désormais 820 des 860 sièges de représentants locaux. Ces élections anticipées ont été organisées après que l'Assemblée nationale congolaise eut décidé, le 27 août, de modifier la loi électorale du pays. L'Union panafricaine pour la démocratie sociale a vigoureusement contesté cette modification législative et boycotté la session de l'Assemblée nationale, au motif que le projet de loi ne garantissait pas l'indépendance de la commission électorale nationale et favorisait la majorité au pouvoir. Les nouveaux élus locaux ont pris part aux élections sénatoriales partielles le 12 octobre, qui ont vu le Parti congolais du travail conserver le contrôle de 68 des 72 sièges de cette chambre.

18. À Sao Tomé-et-Principe, les élections législatives ont eu lieu le 12 octobre, et l'Action démocratique indépendante, le parti d'opposition dirigé par l'ex-Premier Ministre Patrice Trovoada, a obtenu la majorité absolue, avec 33 des 55 sièges. Son rival, le Mouvement pour la libération de Sao Tomé-et-Principe, est arrivé deuxième, avec 16 sièges; le Parti social-démocrate (PCD) a remporté cinq sièges et l'Union des démocrates pour la citoyenneté et le développement (UDD) en a obtenu un.

Intégration régionale

19. Les efforts déployés pour promouvoir l'intégration régionale et la libre circulation des personnes ont été entravés par les problèmes de sécurité croissants et la récente épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, qui a entraîné des fermetures de frontières répétées et la suspension des vols en provenance et à destination des capitales ouest-africaines par suite des mesures prises à titre préventif pour empêcher la propagation du virus Ebola. Le 17 septembre, des experts de la CEMAC se sont réunis à Brazzaville pour adopter un plan d'urgence afin d'endiguer l'épidémie d'Ebola. Ce plan prévoit des mesures de veille sanitaire et de coordination des activités transfrontalières, ainsi que des soins pour les personnes infectées par le virus.

20. Le 25 septembre, à Kinshasa, à la suite d'une réunion tenue le 19 septembre entre le Président de la République démocratique du Congo, M. Joseph Kabila, et le Président du Congo, M. Nguesso, une commission conjointe a décidé d'annuler l'obligation réciproque de présentation d'un visa d'entrée imposée aux ressortissants des deux pays. Cette obligation avait été instituée après l'expulsion de ressortissants de la République démocratique du Congo de Brazzaville plus tôt en 2014.

21. Autre fait méritant d'être mentionné, la quinzième réunion de la Commission de défense et de sécurité du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) a eu lieu les 1er et 2 juillet à Pointe-Noire, au Congo. La Commission a adopté un certain nombre de recommandations, notamment sur la mise en place de mécanismes de coopération bilatérale et multilatérale entre les États; sur la création d'une structure commune regroupant tous les services de sécurité; et sur l'engagement ferme de la CEEAC de s'impliquer réellement dans la prévention et le règlement des crises dans l'ensemble de la sous-région, en particulier dans les domaines de la diplomatie préventive et des alertes précoces. Les conclusions de la Commission ont été validées lors de la sixième session extraordinaire du Conseil des ministres du COPAX à Pointe-Noire, le 4 juillet.

B. Situation humanitaire et droits de l'homme

22. Au cours de la période considérée, la situation humanitaire et la question des droits de l'homme dans la sous-région sont demeurées préoccupantes en raison principalement de la persistance de la violence sectaire et de la déliquescence de l'autorité de l'État en République centrafricaine ainsi que de leurs répercussions à l'échelon de la région.

23. La crise en République centrafricaine est un des problèmes les plus préoccupants dans la sous-région de l'Afrique centrale en ce qui concerne la situation humanitaire et les droits de l'homme. Au 12 octobre, plus de 425 000 ressortissants centrafricains restaient déplacés dans les pays voisins. Le Cameroun héberge à l'heure actuelle quelque 242 000 réfugiés en provenance de la République centrafricaine, et le Tchad 9 000. Quant à la République démocratique du Congo et au Congo, ils accueillent environ 67 000 et 20 000 réfugiés, respectivement. Les organismes des Nations Unies et les pays voisins ont toujours du mal à fournir l'aide humanitaire nécessaire pour répondre aux besoins des populations déplacées et des communautés lourdement mises à contribution qui les accueillent.

24. Les activités de Boko Haram ont toujours des répercussions humanitaires néfastes en Afrique centrale, et particulièrement graves dans le nord du Cameroun. Les attaques perpétrées par Boko Haram dans le nord-est du Nigéria ont forcé environ 80 000 Nigérians à se réfugier au Cameroun, au Niger et au Tchad. Le Cameroun accueille à l'heure actuelle 43 700 réfugiés nigérians, dont 27 200 enregistrés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Le 16 septembre, le Cameroun a indiqué que la situation outrepassait ses capacités et demandé un soutien aux organismes d'aide internationaux pour pouvoir apporter aux réfugiés l'assistance humanitaire dont ils ont besoin. L'extension des activités de Boko Haram dans le nord du Cameroun complique par ailleurs l'acheminement de l'aide humanitaire.

25. La traite des personnes continue de préoccuper plusieurs pays d'Afrique centrale. On déplore toujours en Afrique centrale des lacunes législatives en ce qui concerne la ratification par les États des conventions internationales contre la criminalité organisée et, en particulier, du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Ces problèmes sont aggravés par le fait que les États manquent de moyens pour mettre en œuvre des mesures préventives contre la traite.

26. Au cours de la période examinée, plusieurs mesures salutaires ont été prises pour garantir le respect des droits de l'homme dans la sous-région. Donnant suite à une recommandation faite par le Conseil des droits de l'homme à l'occasion de l'examen périodique universel, le Cameroun et le Tchad ont adressé une invitation permanente à tous les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales. Le Gabon a ratifié le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. L'Angola a accédé à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à son Protocole facultatif, dont les articles 6 et 7 définissent la procédure d'enquête en cas d'allégations de violation des droits énoncés dans la Convention. Le Tchad a aboli la peine de mort dans son nouveau Code pénal et la Guinée équatoriale l'a suspendue au moment de son adhésion à la Communauté des pays de langue portugaise.

C. Tendances socioéconomiques

27. Pendant la période considérée, la sous-région a bénéficié d'une croissance économique qui devrait atteindre les 6,2 % d'ici à la fin de 2014, alimentée principalement par l'expansion du secteur pétrolier. Le taux de chômage reste élevé, en particulier chez les jeunes, sur fond d'inégalités marquées dans la plupart des pays, notamment entre zones rurales et urbaines, ce qui entrave la réduction de la pauvreté. Cette tendance pourrait être aggravée par un certain nombre de risques, notamment en cas de détérioration de la sécurité dans la région et de propagation de l'épidémie d'Ebola, des facteurs qui ralentissent les échanges commerciaux et affectent négativement les indicateurs économiques et sociaux.

III. Activités du BRENUAC

A. Aider les États Membres et les organisations sous-régionales à lutter contre les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité

28. Au cours de la période considérée, le BRENUAC est resté mobilisé, au côté des principales parties prenantes, pour prévenir les conflits violents et promouvoir la paix et la sécurité régionales. Dès son entrée en fonctions, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du BRENUAC a commencé ses visites dans la sous-région. Le 10 juin, il a rencontré à Libreville le Secrétaire général de la CEEAC. Le 19 juin, à N'Djamena, il a rencontré le Président du Tchad, M. Idriss Déby Itno, en sa qualité de Président en exercice de la CEEAC. Pendant sa visite au Tchad, il s'est également rendu dans un camp de déplacés à la périphérie de N'Djamena, qui abrite plusieurs milliers de Tchadiens rapatriés de la République centrafricaine après avoir dû être évacués de Bangui en janvier 2014.

29. Mon Représentant spécial a également assisté à la vingt-troisième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine, tenue à Malabo les 26 et 27 juin, où il a engagé les représentants des États membres de la CEEAC et les principaux partenaires à s'attaquer aux problèmes de la sécurité et de la paix en Afrique centrale. Il a insisté avec ses interlocuteurs sur l'importance de la poursuite de la collaboration pour renforcer l'intégration sous-régionale et relever les défis sur le plan de la sécurité.

Médiation, prévention des conflits et consolidation de la paix

30. Conformément à son mandat, le BRENUAC a poursuivi ses activités de médiation, de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Pour encourager une plus grande coopération transfrontière entre les États membres de la CEEAC, il a activement participé à un atelier organisé par la CEEAC du 17 au 19 juin à Libreville sur l'identification, la délimitation et le tracé des frontières dans la zone de la CEEAC. Les 8 et 9 juillet, à Douala, au Cameroun, le BRENUAC a également participé à un atelier organisé par le Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale sur le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme, à l'intention du personnel de l'administration pénitentiaire et des services de maintien de l'ordre de la sous-région. Les recommandations formulées à la faveur de cet atelier ont été présentées à la trente-huitième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Le BRENUAC a aussi organisé plusieurs activités à l'intention des jeunes à l'occasion de la Journée internationale de la paix le 20 septembre, au cours de laquelle mon Représentant spécial a appelé à la réconciliation et à la restauration de la paix dans les pays en crise, ainsi qu'à la promotion des valeurs de dialogue, de tolérance et de fraternité. Le BRENUAC a aussi organisé une formation, tenue du 5 au 7 novembre à Libreville, pour améliorer les connaissances et compétences de base des experts de la CEEAC en matière de médiation, avec l'appui de spécialistes de la médiation déployés par le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU.

Boko Haram

31. En étroite coopération avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO), les équipes de pays des Nations Unies compétentes, le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale et la CEEAC, le BRENUAC a mené une mission conjointe au Cameroun et au Tchad du 19 au 31 octobre, dans le but d'évaluer l'impact de Boko Haram en Afrique centrale et d'étudier la façon dont l'ONU pourrait aider les gouvernements de la sous-région, ainsi que les organisations sous-régionales compétentes, à faire face à la menace posée par le groupe. Après s'être rendus dans les régions directement touchées par les activités de Boko Haram, à savoir le nord-est du Cameroun et le sud-ouest du Tchad, les membres de la mission d'évaluation ont conclu qu'il était urgent de renforcer la coopération et la coordination internationales pour contrer la menace posée par Boko Haram dans la région de l'Afrique centrale.

Élections et égalité des sexes

32. En coopération avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale et l'Organisation internationale de la Francophonie, le BRENUAC a organisé conjointement avec la CEEAC un atelier régional sur la promotion de la participation des femmes à la vie politique et ses implications pour la promotion de la conduite d'élections pacifiques dans la sous-région, qui s'est tenu à Douala (Cameroun), du 21 au 23 octobre. Des députés et des représentants de la société civile des États d'Afrique centrale ont participé à cet atelier, qui a permis de renforcer les capacités sous-régionales d'inclusion des femmes dans la vie politique en vue des nombreuses élections qui doivent être organisées en Afrique centrale en 2015 et 2016. Cet atelier a aussi été l'occasion

d’accomplir des progrès en rapport à plusieurs recommandations importantes faites par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1325 (2000), 1889 (2009) et 2122 (2013) sur les femmes, la paix et la sécurité. Ainsi, à la suite de l’atelier, une plateforme des femmes d’Afrique centrale pour la promotion de la participation politique a été créée, et un ensemble de 20 recommandations adopté.

Piraterie dans le golfe de Guinée

33. En coopération avec le BRSAO, mon Représentant spécial a continué de consulter et de mobiliser les parties prenantes concernées afin de promouvoir l’adoption de dispositifs de gouvernance maritime idoines, notamment dans le cadre des réunions du groupe de travail interrégional sur la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. Le 15 mai, à Yaoundé, celui-ci a finalisé les documents techniques nécessaires à la création d’un centre de coordination interrégional. Le 11 septembre, mon Représentant spécial a assisté à la cérémonie d’inauguration à Yaoundé du Centre de coordination interrégional sur la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, qui a marqué une étape importante dans la mise en œuvre des décisions prises par les chefs d’État et de gouvernement lors du sommet tenu dans la capitale du Cameroun le 25 juin 2013.

Braconnage

34. Pendant la période considérée, mon Représentant spécial a continué de suivre les problèmes posés par le braconnage et le trafic d’espèces sauvages. En marge de la soixante-neuvième session de l’Assemblée générale, il a participé à un déjeuner de travail de haut niveau coorganisé par le Gabon et l’Allemagne, au cours duquel il a encouragé les parties concernées à œuvrer en faveur de l’adoption d’une approche régionale intégrée et d’un renforcement de la coopération entre les États d’Afrique centrale, notamment grâce à la promotion d’une stratégie de lutte contre le braconnage pour la région de la CEEAC.

Coopération au sein du système des Nations Unies

35. Mon Représentant spécial a aidé les coordonnateurs résidents dans la région de l’Afrique centrale dans leurs efforts, compte tenu en particulier de l’impact régional de la crise en République centrafricaine et des activités de Boko Haram dans la région du bassin du lac Tchad. Pendant la période considérée, il a également collaboré avec les coordonnateurs résidents en vue du lancement des préparatifs de leur prochaine réunion. Il s’est rendu à Dakar au mois de septembre pour échanger des vues et renforcer la coopération avec le BRSAO sur les questions d’intérêt commun, y compris l’insécurité maritime dans le golfe de Guinée et Boko Haram.

B. Bons offices, diplomatie préventive et consolidation de la paix

Initiative de médiation internationale pour la République centrafricaine sous la conduite de la Communauté économique des États de l’Afrique centrale

36. En marge de la vingt-troisième session de l’Assemblée de l’Union africaine, à Malabo en juin, les chefs d’États de la CEEAC ont décidé d’élargir l’initiative de médiation internationale sur la crise en République centrafricaine et ont invité mon Représentant spécial pour l’Afrique centrale à participer à la réunion du Groupe de

contact international pour la République centrafricaine tenue à Addis-Abeba le 7 juillet. J'ai par la suite chargé mon Représentant spécial de collaborer avec le Médiateur nommé par la CEEAC, M. Sassou Nguesso, et avec l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la République centrafricaine, M. Soumeylou Boubèye Maïga, afin d'appuyer l'initiative de médiation internationale pour la République centrafricaine conduite par la CEEAC.

37. En étroite collaboration avec mon Représentant spécial en République centrafricaine, l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la République centrafricaine, le Secrétaire général de la CEEAC ainsi que d'autres acteurs régionaux, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale a facilité la signature, le 23 juillet, à Brazzaville, de l'accord de cessation des hostilités. Il s'est entretenu à cet effet avec les dirigeants de la sous-région, et a participé à plusieurs réunions préparatoires de haut niveau à Brazzaville à l'initiative de M. Sassou Nguesso. De plus, avec les autres participants à l'initiative de médiation internationale, il a effectué de nombreuses visites en République centrafricaine, où il a rencontré les autorités de la transition, des représentants des partis politiques, des anti-Balaka, de l'ex-Séléka et de la société civile.

38. En sa qualité de participant à l'initiative de médiation internationale, mon Représentant spécial a continué à mobiliser les parties prenantes en Afrique centrale pour les aider à appliquer l'accord de Brazzaville en facilitant la coordination des initiatives et en prodiguant des conseils aux parties. À cet égard, après la nomination de M. Mahamat Kamoun au poste de Premier Ministre de la République centrafricaine le 10 août, mon Représentant spécial a encouragé l'adoption par les autorités de transition d'une approche plus ouverte, transparente et concertée de la prise de décisions, notamment l'organisation d'un forum pour la réconciliation et la reconstruction nationales à Bangui. Il est resté en contact avec tous les signataires de l'accord, y compris les dirigeants de l'ex-Séléka et les anti-Balaka.

39. Après les violences qui ont éclaté à Bangui à la mi-octobre, mon Représentant spécial s'est rendu à Brazzaville et à Bangui pour s'y entretenir respectivement avec le Président du Congo et d'autres acteurs centrafricains. À Bangui, mon Représentant spécial a souligné que toutes les parties devaient faire front contre la violence, collaborer de manière constructive dans le cadre de la transition et s'employer à ce que les élections puissent se dérouler comme prévu. À l'occasion de ce séjour à Bangui, il s'est efforcé, en sa qualité de participant à l'initiative de médiation internationale, de bien faire passer le message aux différentes parties en République centrafricaine. Cette mission a permis de faire retomber les tensions à Bangui et d'obtenir des réassurances de la part de toutes les parties au processus de Brazzaville. Grâce à elle, des engagements ont aussi été pris en ce qui concerne la tenue des élections dans les délais.

Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

40. En tant que secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le BRENUAC a appuyé l'organisation de la trente-huitième réunion ministérielle du Comité, qui s'est déroulée du 29 juillet au 4 août à Malabo. Le Comité a publié l'Appel de Malabo sur le forum de Brazzaville pour la réconciliation nationale et le dialogue politique en République centrafricaine dans lequel il a exhorté tous les acteurs de l'Afrique

centrale de respecter leurs engagements concernant la cessation des hostilités et de la violence (voir A/69/361, annexe II). Lors de la réunion, les experts ont examiné la situation globale sur le plan géopolitique et du point de vue de la sécurité en Afrique centrale et ils ont fait le point des initiatives en cours pour répondre aux menaces et aux défis rencontrés à l'heure actuelle. Compte tenu des prochaines élections dans la sous-région, a été évoqué en particulier le renforcement des capacités nationales pour permettre le bon déroulement des scrutins, de manière pacifique et crédible. Les États membres du Comité ont remercié le Burundi qui avait proposé d'accueillir la trente-neuvième réunion ministérielle à Bujumbura du 1er au 5 décembre.

IV. Armée de résistance du Seigneur

A. Situation actuelle

41. Même si l'action collective a réussi à l'affaiblir, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) continue de constituer une menace pour les civils dans certaines régions de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo. Elle comprendrait actuellement de 150 à 200 éléments armés, répartis en petits groupes extrêmement mobiles. Selon des défecteurs, le chef de la LRA, Joseph Kony, continue d'exercer une autorité effective sur la plupart des éléments du groupe.

42. Durant la période à l'examen, le gros de la LRA est passé de la République centrafricaine au nord-est de la République démocratique du Congo, où il continue de piller, de braconner des éléphants dans le parc national de Garamba pour se livrer au trafic d'ivoire, d'enlever des civils et de s'emparer de véhicules pour transporter son butin. En République centrafricaine comme en République démocratique du Congo, la LRA opère dans des zones où les infrastructures sont insuffisantes et où l'État n'est guère présent, qui sont peu peuplées et où la population est éparpillée en de petites communautés rurales, qui constituent une cible facile pour les groupes armés. Ces facteurs entravent sérieusement les activités menées sur les plans civil et militaire pour localiser le groupe et protéger la population civile.

43. Les accords de non-agression ou alliances de convenance que la LRA semble avoir conclus avec d'autres groupes armés opérant dans les mêmes zones, notamment l'ex-Séléka en République centrafricaine, compliquent encore la situation. De plus, les informations selon lesquelles la LRA poursuit ses activités de braconnage dans le parc national de Garamba sont gravement préoccupantes, car on estime que le trafic d'ivoire permet à la LRA de se réapprovisionner et d'acheter des armes. Selon le témoignage de rapatriés récents, Joseph Kony a, au milieu de 2014, ordonné à un groupe de membres de la LRA de se rendre dans le parc national de Garamba pour chasser l'éléphant et rapporter de l'ivoire. De plus, des gardes-chasse indiquent que le braconnage d'éléphants s'est récemment accru et ils estiment que la LRA en est responsable.

44. Si l'attention de la communauté internationale s'est en grande partie portée sur les violences qui ont envahi de vastes régions au nord-ouest et au centre de la République centrafricaine, la LRA a continué de mener des attaques contre des communautés dans l'est du pays. La présence dans la province du Haut-Mbomou de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine a toutefois empêché des éléments de l'ex-Séléka de pénétrer dans cette région du pays, la mettant ainsi à

l'abri de la violence sectaire qui a touché le reste de la République centrafricaine. Je notais dans mon rapport précédent que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires avait indiqué que le nombre de personnes déplacées dans les zones où sévissait la LRA en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud était passé de 326 448 au 31 décembre 2013 à 159 927 au 31 mars 2014. Les derniers chiffres dont dispose le Bureau de la coordination des affaires humanitaires montrent que le nombre des personnes déplacées dans les zones où sévit la LRA dans la province Orientale de la République démocratique du Congo est maintenant d'environ 113 000. En République centrafricaine, ce nombre est d'environ 21 000.

45. On pense que des membres de la LRA pratiquent une coopération opportuniste avec certains combattants et officiers de l'ex-Séléka actifs dans l'est de la République centrafricaine, en particulier dans les environs de Nzako, Yalinga et Sam Ouandja. Ceci a été rendu possible par la gravité persistante de la crise nationale en République centrafricaine et la présence d'éléments de l'ex-Séléka qui continuent de se réorganiser et se réarmer dans les zones échappant à l'autorité du Gouvernement ou des forces internationales. Cette coopération aurait pris différentes formes, y compris des réunions régulières entre des éléments de la LRA et de l'ex-Séléka et le troc de minéraux contre des munitions, des denrées alimentaires et d'autres articles utilisés à des fins militaires. Selon certaines informations inquiétantes, les captifs de la LRA sont contraints d'extraire des diamants que le groupe vend pour se procurer des fonds.

46. Au Soudan du Sud, aucun incident impliquant la LRA n'a été signalé durant la période à l'examen, même si des responsables ont indiqué que des éléments de la LRA avaient l'intention de pénétrer sur le territoire du Soudan du Sud à Ezo, près de la frontière avec la République centrafricaine et la République démocratique du Congo.

47. De hauts dirigeants de la LRA se trouveraient toujours dans l'enclave contestée de Kafia Kingi, à la frontière entre la République centrafricaine, le Soudan du Sud et le Soudan, ce que nie le Gouvernement soudanais : le 14 mai, le Ministère des affaires étrangères du Soudan a publié un communiqué de presse pour réfuter les allégations qui figuraient dans mon rapport du 6 mai, condamner les atrocités commises par la LRA et inviter la Commission et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à venir vérifier ces allégations.

48. La coopération entre les pays participant à l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine contre l'Armée de résistance du Seigneur s'est poursuivie, avec un appui militaire des États-Unis d'Amérique et un appui financier de l'Union européenne. L'Initiative a sensiblement affaibli la LRA par la pression militaire qu'elle exerce sur celle-ci, qui a ces derniers mois libéré un nombre substantiel de personnes enlevées il y a longtemps. Dans le même temps, de sérieuses difficultés continuent de nuire à l'efficacité de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, notamment les crises que connaissent actuellement la République centrafricaine et le Soudan du Sud et le fait que tous les participants à l'Initiative de coopération régionale n'ont pas encore pris la décision politique d'autoriser les opérations militaires transfrontières, en particulier en République démocratique du Congo.

B. Coordination et mobilisation des ressources

49. Mon Représentant spécial a dépêché une équipe du BRENUAC dans les zones de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo où sévit la LRA pour y mener des missions d'évaluation. Ces missions ont eu lieu en août et en septembre et ont permis de réunir des informations de première main sur les activités actuelles de la LRA, les populations touchées et les carences dans la mise en œuvre de la stratégie régionale de l'ONU et les difficultés qu'elle rencontre.

50. Mon Représentant spécial et l'Envoyé spécial nouvellement nommé de l'Union africaine pour la question de l'Armée de résistance du Seigneur, M. Jackson Kiprono Tuwei, ont coprésidé la réunion biannuelle des coordonnateurs des Nations Unies pour la question de la LRA qui s'est tenue les 15 et 16 septembre à Entebbe (Ouganda). Pour la première fois, des représentants de la société civile des zones où sévit la LRA ont participé à la réunion, de même que des représentants des entités des Nations Unies, de l'Union africaine, des partenaires gouvernementaux bilatéraux et d'organisations non gouvernementales (ONG). Les participants ont examiné comment les efforts collectifs déployés dans le cadre de la stratégie régionale des Nations Unies et de l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine contre l'Armée de résistance du Seigneur ont progressivement affaibli la LRA. Diverses entités exécutent des campagnes d'information pour persuader les membres de la LRA de faire défection et encourager les communautés locales à faire bon accueil aux défecteurs et ont pris des initiatives pour améliorer la protection de l'enfance, la consolidation de la paix et la protection des civils dans les zones où la LRA est active. Sur le front militaire, les participants à la réunion ont insisté sur l'importance des activités de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, qui a continué à faire pression sur la LRA.

51. Durant la réunion, le BRENUAC a facilité l'élaboration, dans les principaux domaines, de recommandations visant à orienter la lutte contre la menace que représente la LRA et faire en sorte qu'elle continue de progresser. Les participants ont été unanimes à estimer qu'il fallait donner un nouvel élan aux activités collectives, civiles comme militaires, menées contre la LRA. Sur le plan civil, des participants ont souligné la nécessité de programmes susceptibles d'aider les ex-membres de la LRA à se réinsérer dans la vie civile. Ils ont aussi noté qu'une assistance humanitaire et au développement à long terme était nécessaire, étant donné la menace qui continuait de peser sur la population civile ainsi que les difficultés économiques, les carences dans la gouvernance et l'insuffisance des infrastructures existant dans les zones où, parce qu'elles sont isolées, il est facile pour la LRA d'opérer. L'Union africaine a également exprimé son intention d'organiser une réunion des coordonnateurs nationaux consacrée aux besoins des régions où sévit la LRA en matière de relèvement. Cette réunion, qui doit se tenir à Kinshasa, réunira les trois pays concernés ainsi que la Banque mondiale et d'autres partenaires afin de rechercher comment promouvoir le relèvement et le développement des zones actuellement victimes de la LRA. Il a également été convenu d'envisager la possibilité d'une nouvelle réunion du Groupe de travail international sur l'Armée de résistance du Seigneur.

52. Mon Représentant spécial et l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la question de l'Armée de résistance du Seigneur se sont rencontrés à Arusha (République-Unie de Tanzanie) en octobre, lors de la retraite des envoyés spéciaux et médiateurs de l'Union africaine, pour préparer leur première mission

diplomatique commune auprès des gouvernements des pays participant à l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine contre l'Armée de résistance du Seigneur, en 2015.

C. Mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies

1. Mise en œuvre opérationnelle intégrale de l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine contre l'Armée de résistance du Seigneur

53. Grâce aux opérations militaires de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, des progrès réguliers ont été réalisés dans la lutte contre la LRA, même si certaines difficultés entravent la mise en œuvre opérationnelle intégrale de la Force. Elle compte actuellement 2 284 soldats, dont 1 437 d'Ouganda, 447 du Soudan du Sud et 400 de la République démocratique du Congo. Ses effectifs actuels ne correspondent pas à ce qui était initialement prévu. En effet, non seulement 5 030 soldats au total avaient été promis, mais tous les soldats qui sont actuellement sur le terrain ne sont pas opérationnels, ne sont pas suffisamment aguerris ni ne possèdent assez de moyens pour conduire des opérations militaires efficaces contre la LRA. Le redéploiement d'un nombre substantiel de soldats du Soudan du Sud et d'Ouganda qui étaient affectés à la Force, en raison de la crise qui sévit au Soudan du Sud, explique partiellement cet affaiblissement militaire.

54. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, installé à Addis-Abeba, a continué d'aider l'Union africaine dans les efforts qu'elle mène pour développer la Force régionale d'intervention. Après avoir consulté le commandant de la Force et ses partenaires, l'Union africaine a décidé de restructurer le siège de la Force à Yambio (Soudan du Sud). Suite à cette décision, elle a déployé 12 officiers et 1 fonctionnaire civil à Yambio le 4 août. L'Organisation des Nations Unies appuie également les efforts que fait l'Union africaine pour obtenir des fonds supplémentaires pour la Force. En juin, l'Union européenne a prorogé jusqu'à la fin de 2014 le délai pendant lequel sa contribution de 1 974 808 euros pourrait être mise en œuvre. Cette contribution servira principalement à restructurer le siège de la Force régionale d'intervention et à financer les dépenses de fonctionnement du secrétariat du Mécanisme conjoint de coordination de l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine contre l'Armée de résistance du Seigneur. De plus, du 15 au 19 mai, l'Office des Nations Unies auprès de l'Union africaine a participé avec celle-ci à une mission d'évaluation technique effectuée en République centrafricaine en préalable à la mise en place d'un mécanisme de coordination entre la MISCA et la Force régionale d'intervention. Durant cette mission, il a été décidé que les deux forces échangeraient des officiers de liaison. Ces décisions ont été prises en compte par la nouvelle mission de maintien de la paix des Nations Unies en République centrafricaine, la MINUSCA, et elles sont à la base des efforts en cours en matière de coordination et d'échange d'informations concernant la LRA en République centrafricaine.

2. Intensification des efforts visant à promouvoir la protection des civils

55. Les entités des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et les ONG ont continué de mettre en œuvre divers programmes pour renforcer la protection des civils dans les zones où sévit la LRA. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) y supervise plusieurs projets dans les domaines de la protection de

l'enfance et de la réinsertion des femmes et des enfants, y compris la formation continue à la protection de l'enfance des soldats de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine. En République démocratique du Congo et en République centrafricaine, l'UNICEF mène avec ses partenaires des activités visant à assurer aux enfants repris à la LRA un soutien psychosocial, une famille d'accueil temporaire et d'autres formes d'appui.

56. Également en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, des ONG contribuent à renforcer la résilience des communautés en continuant à développer le réseau d'alerte rapide reposant sur l'utilisation d'émetteurs-radio à haute fréquence et d'autres moyens afin de faciliter les communications entre les communautés au sujet des attaques de la LRA et d'autres atteintes à la sécurité.

57. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a continué de mener des activités visant à rassurer et protéger la population locale. Elle a notamment, dans les zones où sévit la LRA, participé à des patrouilles conjointes régulières avec les forces armées de la République démocratique du Congo et travaillé à la remise en état des routes. Celle de l'axe Dungu-Faradje, la principale route utilisée par les commerçants, les acteurs humanitaires et le personnel de la MONUSCO, a été achevée avec la construction de deux ponts bailey à Nangume (à 67 km de Dungu) et à Dungu Moke (à 133 km de Dungu). De plus, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a continué de promouvoir la coordination stratégique et opérationnelle dans la région afin de faciliter les activités de protection, de suivi et d'établissement des rapports. L'impact sécuritaire et psychologique de la menace que représente la LRA sur les populations locales continue d'être très préoccupant. Des organisations de la société civile locales ont continué de s'efforcer d'améliorer la résilience des communautés, notamment en menant une action dans les domaines de l'autonomisation des femmes, de l'appui psychosocial aux rapatriés et de la réconciliation intercommunautaire.

3. Élargissement des activités de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration à toutes les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur

58. Des partenaires militaires et civils continuent d'exécuter des programmes visant à encourager les membres de la LRA à faire défection. Depuis mai, 81 membres de longue date de la LRA auraient fait défection ou été libérés, y compris 5 combattants adultes ougandais.

59. La MONUSCO a élargi ses opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration dans les zones où sévit la LRA. Dans cinq sites différents de la région, notamment à Dungu, des membres de la Mission sont présents en permanence ou par roulement pour exécuter des activités connexes, qui comprennent des émissions de radio FM diffusant des messages encourageant les défections. La MONUSCO administre également un camp de transit à Dungu qui dispense des soins aux mineurs libérés par la LRA ou qui se sont enfuis. Les enfants sont remis à l'UNICEF et à ses partenaires qui s'efforcent de localiser leur famille et de les remettre à celle-ci.

60. En République centrafricaine, des conseillers militaires des États-Unis lâchent des tracts et diffusent par haut-parleur à partir d'hélicoptères des messages

encourageant les défections. De plus, des ONG contribuent au renforcement des capacités en vue de la diffusion de ces messages appelant à faire défection, qui comportent souvent des témoignages d'ex-membres de la LRA, par les radios communautaires.

61. Des entités des Nations Unies, des ONG et des organisations de la société civile travaillent en partenariat pour encourager les membres des communautés locales à accepter pacifiquement les rapatriés anciens membres de la LRA et s'abstenir de tout acte de vengeance ou de violence à leur encontre. Ces activités ont été pleinement couronnées de succès, mais une lacune notable subsiste dans la programmation et les stratégies visant à répondre aux besoins plus larges de ces rapatriés dans les domaines économique, psychosocial et pédagogique. Dans ce contexte, le Gouvernement norvégien et l'UNICEF ont financé un projet de recherche sur l'ensemble des difficultés auxquelles se heurte la réinsertion des anciens membres de la LRA.

4. Promotion de la coordination de l'aide humanitaire et de la protection de l'enfance dans toutes les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur

62. Les organisations humanitaires actives dans les zones où sévit la LRA ont fait un travail louable en prêtant assistance aux populations touchées durant les pires années de la crise et elles continuent d'être actives dans ces zones dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection, de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, des articles non alimentaires et de la sécurité alimentaire. Pourtant, l'insécurité, l'isolement et la faiblesse de l'infrastructure routière continuent d'entraver l'accès humanitaire.

63. De plus, en raison de la diminution par rapport aux années précédentes des besoins humanitaires dans les zones victimes de la LRA et des crises que connaissent d'autres régions de la République démocratique du Congo, les crédits disponibles pour financer des activités humanitaires dans les zones de ce pays où sévit la LRA ont diminué et, par voie de conséquence, un grand nombre d'ONG humanitaires se sont récemment retirées de Dungu et d'Ango, points de départ de la plupart des activités menées contre la LRA en République démocratique du Congo. Le fait que des acteurs humanitaires se sont retirés sans que les organismes de développement ne viennent prendre le relais et mener des activités de relèvement rapide et de développement à long terme a contribué à susciter un sentiment d'abandon au sein des populations locales et renforcé l'idée que la menace que représentait la LRA était en passe d'être oubliée.

64. Au sud-est de la République centrafricaine, plusieurs organisations humanitaires ont fait d'importants efforts pour continuer d'aider les populations touchées, en dépit de nombreux obstacles logistiques et sécuritaires, même si leur présence et leurs programmes n'atteignent pas la totalité des populations dans le besoin. De nouveaux efforts sont nécessaires d'urgence pour fournir à ces populations, en particulier leurs membres les plus vulnérables, l'aide humanitaire dont elles ont besoin.

5. Appui aux gouvernements des pays touchés par les activités de l'Armée de résistance du Seigneur dans les domaines de la consolidation de la paix, des droits de l'homme, de l'état de droit et du développement de manière qu'ils puissent rétablir l'autorité de l'État sur l'ensemble de leur territoire

65. En République démocratique du Congo, les organismes des Nations Unies effectuent actuellement une transition des activités purement humanitaires à des activités visant à améliorer les conditions de vie, à renforcer la résilience et à promouvoir le développement dans certaines zones de la province Orientale, notamment celles où sévit la LRA.

66. Également en République démocratique du Congo, la MONUSCO appuie toute une série d'activités visant à promouvoir le rétablissement de l'autorité de l'État dans les zones touchées par la LRA, notamment en facilitant la réouverture et la remise en état d'institutions étatiques comme les postes de police et les tribunaux. Le 10 octobre, un tribunal de paix construit grâce à des fonds fournis par la MONUSCO au titre de ses projets à impact rapide a été inauguré à Tumbu par mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et remis à l'administrateur du territoire de Dungu. La MONUSCO exécute également des programmes de renforcement des capacités des agents du système judiciaire congolais, des forces de police et d'autres autorités locales.

67. En République centrafricaine, la MINUSCA s'efforcera, dans le cadre de son mandat, d'aider le Gouvernement de transition à établir des bureaux hors de la capitale, y compris dans les zones du pays victimes de la LRA.

68. En dépit de ces initiatives, les programmes axés sur le développement sont dans l'ensemble insuffisants dans les zones où sévit la LRA. À cet égard, lors de la quatrième réunion ministérielle du Mécanisme conjoint de coordination de l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine contre l'Armée de résistance du Seigneur qui s'est tenue le 25 mars, il a été décidé que la République démocratique du Congo, la République centrafricaine et le Soudan du Sud nommeraient des agents de liaison qui participeraient à une réunion conjointe qu'organiserait l'Union africaine pour développer les activités de reconstruction au sortir du conflit dans les zones touchées par la LRA. Cette décision a été prise comme suite à une évaluation préliminaire menée par la Banque mondiale à la demande de l'Union africaine sur les besoins à long terme s'agissant de stabiliser les zones de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud affectées par les activités de la LRA.

V. Observations et recommandations

69. La situation en République centrafricaine demeure profondément préoccupante, tant en raison de ses effets sur la population du pays que de ses implications pour l'ensemble de la région. Les États et institutions d'Afrique centrale jouent un rôle essentiel face à la crise, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. La CEEAC et la CEMAC se sont montrées résolues à trouver une solution à la crise dans l'intérêt de la paix et de la stabilisation de la sous-région. Je tiens à rendre hommage au rôle joué par le Président du Congo, M. Sassou Nguesso, en sa qualité de médiateur de la CEEAC, et par M. Boubèye Maïga, l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la République centrafricaine, dans la médiation internationale et je me félicite de leur collaboration

fructueuse avec mon Envoyé spécial pour l'Afrique centrale, M. Bathily, et mon Représentant spécial pour la République centrafricaine, M. Babacar Gaye. Mes deux représentants spéciaux continueront d'appuyer la médiation internationale. Dans ce contexte, je demande à toutes les parties prenantes en République centrafricaine de respecter l'accord de Brazzaville, d'œuvrer de manière constructive dans le cadre de la transition et de préparer activement la tenue d'élections en temps voulu.

70. Je rends hommage aux efforts faits par les gouvernements de la sous-région, les entités des Nations Unies, les ONG nationales et internationales et d'autres partenaires pour faire face aux conséquences pour les pays voisins de la crise qui sévit en République centrafricaine. Je demande de nouveau à la communauté internationale de fournir d'urgence l'appui financier requis au plan régional interinstitutions d'intervention en faveur de la République centrafricaine pour aider les États concernés à répondre aux besoins humanitaires croissants.

71. Je suis profondément préoccupé par les activités de Boko Haram et l'augmentation de leur impact en Afrique centrale, en particulier au nord du Cameroun. Je me félicite du rôle de médiateur que joue actuellement le Gouvernement tchadien pour faciliter le dialogue entre le Gouvernement nigérian et des représentants de Boko Haram afin de trouver une solution politique. Je prie instamment les pays du bassin du lac Tchad de continuer à œuvrer de concert pour faire face collectivement à ce fléau tout en respectant les normes internationales des droits de l'homme et mettre fin aux violences perpétrées par Boko Haram.

72. Je me félicite également de la volonté des gouvernements de la sous-région d'avancer dans la mise en œuvre de la feuille de route pour l'élaboration, pour l'Afrique centrale, d'une stratégie intégrée de lutte contre le terrorisme et de contrôle des armes légères. J'encourage vigoureusement les pays de la sous-région qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions, et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage. Le BRENUAC continuera d'appuyer ces efforts en collaboration avec les entités compétentes des Nations Unies.

73. L'insécurité maritime qui règne dans le golfe de Guinée continue d'affecter les États d'Afrique centrale et de l'Ouest. Je salue les initiatives régionales prises pour lutter contre la piraterie et me félicite de l'inauguration à Yaoundé (Cameroun) du Centre de coordination interrégional pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. À cet égard, j'encourage vigoureusement la création des deux centres d'opérations maritimes prévus, un en Afrique de l'Ouest et l'autre en Afrique centrale, afin de compléter la mise en place du dispositif régional de partage de l'information. Je demande aux États et aux organisations sous-régionales du golfe de Guinée de redoubler d'efforts pour appliquer les décisions prises lors du sommet tenu à Yaoundé le 25 juin 2013. Le BRENUAC, en collaboration avec le BRSAO, continuera d'aider la région et de mobiliser l'appui nécessaire pour réaliser ces objectifs.

74. Je suis préoccupé par les informations continuant de faire état d'activités de braconnage et de trafic d'espèces sauvages en Afrique centrale et des liens existant dans la sous-région entre ce commerce illicite et les groupes armés, y compris la LRA. J'encourage vigoureusement les gouvernements d'Afrique centrale et la CEEAC à mettre en place une stratégie régionale pour lutter contre ce phénomène

inquiétant. Le BRENUAC continuera d’aider la sous-région à élaborer une stratégie cohérente et concertée face à ce problème.

75. Je salue les avancées réalisées dans la lutte contre la menace que représente la LRA et me félicite de la coopération fructueuse entre le BRENUAC et l’Union africaine à cet égard. Je salue également la nomination récente de M. Jackson Kiprono Tuwei comme nouvel Envoyé spécial de l’Union africaine pour la question de l’Armée de résistance du Seigneur et je rends hommage au travail accompli par son prédécesseur, M. Francisco Madeira. Je salue en outre les contributions des pays dans lesquels sévit la LRA, du système des Nations Unies, des ONG et de nos partenaires à la lutte collective que nous menons contre la LRA. Je rends hommage en particulier aux États-Unis d’Amérique et à l’Union européenne pour l’appui indispensable qu’ils apportent. Je tiens à souligner tout particulièrement les efforts déployés par la Force régionale d’intervention de l’Union africaine.

76. Je suis préoccupé par les informations selon lesquelles le gros des combattants de la LRA serait passé en République démocratique du Congo. Je demande aux États touchés de renforcer leur coopération pour que ce groupe armé ne puisse trouver refuge sur leurs territoires. Je me félicite que le Gouvernement soudanais ait invité l’Union africaine à vérifier les informations faisant état d’une présence de la LRA à Kafia Kingi et encourage la Commission et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine à vérifier ces allégations. Bien que d’une manière générale les activités de la LRA soient en déclin, le groupe continue de représenter une menace grave, car son haut commandement est intact et il a la capacité de déstabiliser la sous-région. De plus, l’instabilité qui règne en République centrafricaine et au Soudan du Sud compromet gravement les progrès réalisés jusqu’à présent. Je demande aux pays participant à l’Initiative de coopération régionale de l’Union africaine contre l’Armée de résistance du Seigneur de renouveler leur engagement politique s’agissant de lutter contre la LRA et de fournir à la Force régionale d’intervention de l’Union africaine les contingents qu’ils se sont engagés à mettre à sa disposition.

77. Je réaffirme que la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer l’Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités propose une approche globale permettant de répondre à toute une série de besoins pressants dans les zones où sévit la LRA. Je demande à la communauté internationale d’appuyer financièrement les activités décrites dans le plan de mise en œuvre adopté par le Conseil de sécurité en décembre 2012. Étant donné que les acteurs humanitaires sont de moins en moins présents dans de nombreuses zones touchées par les activités de la LRA, j’appelle l’attention sur le fait que les donateurs doivent appuyer les activités de relèvement rapide afin de rétablir les moyens de subsistance de base des populations touchées, et leur accès aux services essentiels.

78. Je tiens à remercier une nouvelle fois les gouvernements des pays d’Afrique centrale, la CEEAC, la CEMAC, l’Union africaine, la Commission du golfe de Guinée, la Conférence internationale de la région des Grands Lacs et les autres institutions sous-régionales et régionales de leur collaboration constante avec le BRENUAC. Je remercie les diverses entités du système des Nations Unies qui œuvrent en Afrique centrale, en particulier les chefs des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les bureaux régionaux, les équipes de pays et autres entités concernées, d’apporter leur appui et leur collaboration au BRENUAC.

79. Je rends hommage à mon ancien Représentant spécial, M. Moussa, pour son esprit d’initiative et les efforts qu’il a faits pour mettre le Bureau régional en place et

lui permettre de s’acquitter de sa mission. Je remercie également mon nouveau Représentant spécial, M. Bathily, et le personnel du BRENUAC des efforts qu’ils continuent de déployer au service de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.